

# cavem

# INFOS

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION VAR-ESTÉREL-MÉDITERRANÉE

LES ADRETS DE L'ESTÉREL | FRÉJUS | PUGET SUR ARGENS | ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS | SAINT-RAPHAËL



## Citoyenneté

### Installation du nouveau Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Var Estérel Méditerranée

Pour la première fois depuis la création des Intercommunalités, les élections des 23 et 30 mars 2014 ont permis aux citoyens de désigner leurs Conseillers Communautaires au suffrage universel.

Les cinq villes (Les Adrets de l'Estérel, Fréjus, Puget sur Argens, Roquebrune-sur-Argens et Saint-Raphaël) composant la Communauté d'Agglomération Var Estérel Méditerranée (CAVEM) sont représentées, à quasi parité, par 52 élus communautaires, soit 27 hommes et 25 femmes, ainsi que par des élus issus des oppositions municipales.

Le premier Conseil Communautaire de cette nouvelle mandature s'est tenue, lundi 7 avril, au Palais des sports de Saint-Raphaël, en présence de nombreux observateurs, venus assister à l'élection du Président et les Vice-présidents.

## Citoyenneté

# Election du Président et des Vice-présidents

Sous la présidence de séance du doyen de l'assemblée, le Conseil Communautaire s'est ouvert, procédant ainsi à l'élection du Président. Se portaient candidat, M. Georges GINESTA et M. David RACHLINE.

A l'issue du dépouillement de l'urne, M. Georges GINESTA a été élu avec 32 votes favorables.

Reprenant la présidence de séance, M. GINESTA a fait procéder au vote du point 2 de l'ordre du jour, lequel détermine le nombre de Vice-présidents. La délibération, votée à l'unanimité, a attribué onze sièges aux Vice-présidents.

Le 3<sup>ème</sup> et dernier point de l'ordre du jour a vu l'élection des Vice-présidents à tour de rôle, permettant ainsi la constitution du bureau de la CAVEM.



**Georges GINESTA**  
Président



**Paul BOUDOUBE**  
1<sup>er</sup> Vice-président



**Luc JOUSSE**  
2<sup>ème</sup> Vice-président



**Nello BROGLIO**  
3<sup>ème</sup> Vice-président



**Roland BERTORA**  
4<sup>ème</sup> Vice-président



**Jacques MORENON**  
5<sup>ème</sup> Vice-président



**Jean-Paul OLLIVIER**  
6<sup>ème</sup> Vice-président



**Nadine CABITEN**  
7<sup>ème</sup> Vice-président



**Valérie MICHAU**  
8<sup>ème</sup> Vice-président



**Catherine ROUBEUF**  
9<sup>ème</sup> Vice-président



**Philippe MOUGIN**  
10<sup>ème</sup> Vice-président



**Christine MARENCO**  
11<sup>ème</sup> Vice-président

## Liste des Conseillers Communautaires :

AULOY Brigitte, AUREILLE Williams, BARKATE Dominique, BLONDEEL Edith, BRACA-SOLER Ludivine, BRUN Elie, CABASSE-LAROCHE Annie, CAMPO Marion, CAUWEL Françoise, CAYRON Jean, CHABERT Maurice, CHIOCCA Christophe, CHIODI Josiane, CIFRE Ginette, DECARD Guillaume, DUMONT Françoise, FERRERI Sylvie, GEISLER Alfred, GERMAIN Roland, LANCINE Brigitte, LAROCHE Aurore, LAUVARD Sonia, LECHANTEUX Julie, LIONS Christel, LONGO Gilles, MASBOU Bernard, MASQUELIER Frédéric, MELNIKOWICZ Nicolas, MEUNIER Christine, MEYNET Jean-Pierre, MOISSIN Jean-François, PERRIN Sébastien, PIPITONE Pascal, RACHLINE David, RAGAUT Christelle, RONCHIERI Lucie, SARRACO Reine, SERT Richard, SIMON-CHAUTEMPS Robert, THOLLET-PAYSANT Giselle.

# Mise en place d'un micro-laboratoire

Le Service Intercommunal d'Hygiène et Santé (SIHS) de la CAVEM poursuit ses actions en matière de santé environnementale. Une nouvelle étape vient d'être franchie avec la mise en place d'un micro-laboratoire au service des cinq Communes de la CAVEM. Ce dispositif vient compléter les actions déjà menées auprès des professionnels et des particuliers du territoire sur le plan de l'hygiène alimentaire, de l'hygiène de l'habitat.

## Contrôle de la qualité de l'eau et de l'air

L'eau représente un vecteur potentiel de maladie transmissible. L'acquisition d'un micro-laboratoire permettra de réaliser des analyses afin de détecter rapidement une pollution des eaux contaminées par les bactéries Escherichia Coli et Entérocoques Intestinaux.

Ces analyses seront faites à la demande des Communes membres pour assurer et renforcer une surveillance, notamment des eaux de baignade en période estivale. Ces contrôles sanitaires seront effectués sous l'autorité de l'Agence Régionale de la Santé (ARS).

La surveillance de la qualité de l'air intérieur est devenue obligatoire dans certains lieux clos et ouverts au public.

Le micro-laboratoire du SIHS apportera une assistance aux Communes membres pour rechercher les sources de pollutions éventuelles et viendra enrichir les diagnostics réalisés par les organismes accrédités.

## Conseil aux professionnels en matière d'hygiène alimentaire

Dans ce domaine, le SIHS a toute latitude pour réaliser chaque année, et ce, de façon inopinée, les contrôles des commerces alimentaires, motivés ou non par des plaintes. Il intervient sur les restaurants, snacks, brasseries, supermarchés, boucheries et boulangeries...

Un service de conseil pour les professionnels a également été développé en direction des créateurs ou repreneurs de ces activités spécifiques, notamment en diffusant des conseils sur l'aménagement des locaux afin d'éviter certains dysfonctionnements, potentiellement préjudiciables à leur commerce.

## Répondre aux problèmes de salubrité de l'habitat

Dans le cadre de l'habitat, le SIHS intervient à la suite de plainte ou requête, émanant le plus souvent des particuliers, propriétaires et locataires, des syndicats ou des assistantes sociales. Il contrôle les conditions d'habitabilité des logements en réalisant des enquêtes à l'issue desquelles, il peut engager les procédures qui mettront en œuvre les mesures correctives pour assainir le logement.

Les problèmes rencontrés peuvent être liés au mode d'occupation du logement, à la conception du bâti lui-même, ou encore, à un mauvais entretien des lieux.

Le service peut également être amené à saisir le Préfet lorsqu'un risque grave d'atteinte à la santé des occupants est avéré.

## Environnement

# Lancement de la campagne de démoustication 2014



La présence du moustique Tigre sur le territoire pose un problème de santé publique. Les campagnes de démoustication, menées chaque année par la CAVEM, ont pour objectif de maintenir le nombre de moustiques sous un seuil de nuisance acceptable, de prévenir et de limiter les risques de contamination par cet insecte, porteur des virus Dengue ou du Chikungunya.

La stratégie de lutte mise en place par le Service Intercommunal de Démoustication, (le SID), s'oriente prioritairement sur un traitement préventif et régulier.

La neutralisation ou la suppression des habitats de prédilection du moustique Tigre, se fait par un traitement sélectif, sans conséquence néfaste sur les zones de reproduction des autres espèces de moustiques endémiques.

L'action du SID repose sur un travail de fond qui requiert une importante mobilisation de la part de la population. En effet, chacun peut éviter la prolifération du moustique Tigre à l'échelle de son jardin en supprimant les eaux stagnantes, dans les coupelles de pot de fleurs par exemple.

Seule, la conjugaison des actions de la collectivité avec celles des particuliers permettra de limiter la prolifération du moustique Tigre et du risque épidémique qu'il fait courir à tous.

## Santé

# Un service vaccination pour le territoire

Depuis la création de la CAVEM, la population des cinq communes membres bénéficie de ce service.

Il est chargé du suivi de la vaccination de la population et émet les certificats de vaccination, nécessaires à l'inscription des enfants en petite section de maternelle, CP, 6<sup>ème</sup>, 2<sup>nde</sup>, ou pour tout nouvel arrivant sur le territoire de la CAVEM.

Les demandes de certificat de vaccination peuvent être faites par courriel ou en se rendant dans les locaux du SIHS de la CAVEM.

Dans les deux cas, les demandes doivent être accompagnées des pièces ci-dessous :

- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Le livret de famille, parents + enfant(s)
- Carnet de santé du ou des enfant(s).

Des séances de vaccination sont organisées gratuitement, sur convocation, ou sur demande individuelle de mise à jour de vaccin, en prenant contact avec le secrétariat du service vaccination.

**Contact : 04.94.19.89.55 - Email : [vaccination@cavem.fr](mailto:vaccination@cavem.fr)**

# Vos rendez-vous : libres et gratuits

Les Centres Communaux d'Action Sociale (C.C.A.S.) des villes poursuivent leurs cycles de prévention Santé. Ils sont animés par des spécialistes qui viennent directement à la rencontre des participants.

## La santé des seniors

- Jeudi 22 mai
- « Le bien-être »
- Résidence retraite Bellestel, Chemin du Pré vert, aux Adrets-de-l'Estérel.
- (Accueil café à 9h30 et début des échanges à 10h.)

## La santé des juniors

- Mardi 20 mai
- « Les problèmes d'apprentissage : dyslexie, hyperactivité... »
- à Puget sur Argens.
- (Accueil à partir de 18h, et début des échanges à 18h30)



Conformément aux articles L.2121-27-1 et 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans l'attente de l'adoption lors du prochain Conseil Communautaire du nouveau règlement intérieur, le prochain numéro du CAVEM infos fera apparaître les droits d'expression pour l'opposition et les élus minoritaires.



### cavem INFOS MAGAZINE

Ce numéro est une publication de la CAVEM (Communauté d'Agglomération Var-Estérel-Méditerranée)

624 chemin Aurélien - 83700 Saint-Raphaël - Directeur de la publication : M. Georges GINESTA - Co-directeur : M. Paul Christian OLLIER

Rédaction : Service communication - Photos : Christine DELVILLE.

Conception graphique : Agence RAYCLAME - Impression : Pure Impression (75.000 exemplaires) - Distribution : Adrexo